

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
7 DECEMBRE 2023

Date de convocation : le 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept du mois de décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Annick MENANTEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Marie-Christine PLISSONNEAU.
Messieurs Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD.
Mesdames Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES.
Madame Laurence MARTINEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 15
Nombre administrateurs présents : 10
Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Plusieurs modifications du tableau des effectifs doivent être envisagées en vue du bon fonctionnement des services et selon l'évolution des missions confiées aux services sur le territoire :

- **Création ou modification du tableau des emplois permanents**

Compte-tenu de recrutements ou de détachements à venir au sein du CCAS et plus particulièrement à la Résidence de la Fontaine du Jeu, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de faire correspondre le grade des postes à celui des agents recrutés à compter du 01 janvier 2024.

CCAS Principal / RFDJ		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
EHPAD A La Claire Fontaine : Un emploi de cadre de santé ou d'attaché (ou d'attaché principal) territorial à temps complet	EHPAD A La Claire Fontaine : Un poste de cadre de santé à temps complet	Ouverture des deux postes à plusieurs cadres d'emplois afin de faciliter le recrutement et/ou le détachement
EHPAD Les Genêts en fleurs Un emploi de rédacteur ou d'adjoint administratif (ou d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe) à temps complet	EHPAD Les Genêts en fleurs Un poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	
EHPAD Les Chênes Un emploi d'agent social (ou d'agent social principal de 2 ^{ème} ou 1 ^{ère} classe) à temps complet	EHPAD Les Chênes Un poste d'agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	

Si aucune candidature de fonctionnaire n'était retenue pour l'ensemble des emplois mentionnés ci-dessus, ils pourraient être pourvus par des agents contractuels en application des dispositions des articles L332-8 à L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Dans une telle hypothèse, la rémunération de la personne retenue serait calculée, en tenant compte de ses compétences, de son niveau de formation et de son expérience professionnelle, dans la limite de celle afférente au grade du poste ainsi créé.

Total créations (en ETP)	Total suppressions (en ETP)	Différence
3	3	0 ETP

- **Création ou modification du tableau des emplois non permanents**

Création ou renouvellement de postes par voie d'apprentissage

Lors du conseil du 12 décembre 2022, il avait été acté la création de quatre emplois par voie d'apprentissage : trois aides-soignants et un agent de maintenance.

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de reconduire en 2024 les recrutements par voie d'apprentissage de la manière suivante :

CCAS			
Service	Poste	Diplôme préparé	Durée de l'apprentissage
EHPAD	3 apprentis Agent de service ou aide-soignant ou aide médico-psychologique	Bac pro SAPAT Ou Diplôme d'état d'aide-soignant ou AES	A compter du 1 ^{er} janvier 2024 (au plus tôt) et selon la durée de l'apprentissage

Rappel du temps de travail des apprentis : Temps complet pendant les semaines de travail sur les EHPAD.

Maître d'apprentissage : L'encadrement pédagogique est assuré par un maître d'apprentissage désigné parmi les agents titulaires de l'équipe. Il dispense la formation sur le lieu de travail, Il assure le suivi avec les enseignants du centre de formation et participe à l'évaluation de l'apprenti.

N.B.I. : Pour le maître d'apprentissage, cette fonction ouvre droit à une bonification indiciaire de 20 points d'indice majoré pour la durée de l'apprentissage (la NBI n'est pas cumulable).

Recrutement de services civiques auprès des EHPAD

La Résidence de la Fontaine du Jeu a décidé de relancer le dispositif des services civiques depuis le mois d'octobre dernier, avec la présence d'un binôme de jeunes par EHPAD, pour effectuer un accompagnement auprès des habitants, dans leurs activités quotidiennes, dans l'aide à l'animation individuelle ou collective, dans les temps d'activité et de vie sociale.

Ce dispositif est accompagné par une association, l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors qui finance un service civique à 100% et le second à 50%, par EHPAD.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil d'administration de valider la création des 6 emplois en service civique, pour une année, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024.

RFDJ		
Création de poste	Suppression de poste	Motivation
EHPAD A La Claire Fontaine : 2 emplois en service civique EHPAD Les Genêts en fleurs: 2 emplois en service civique EHPAD Les Chênes : 2 emplois en service civique		Accompagnement auprès des habitants dans leurs activités quotidiennes, dans l'aide à l'animation individuelle ou collective, dans les temps d'activité et de vie sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et ses articles L.332-1 et suivants relatifs aux recrutements contractuels sur emploi permanent et notamment les articles L.332-23 et suivants relatifs aux besoins temporaires,

Vu la délibération relative aux effectifs n°11 du 19 octobre 2023,

Vu la convention avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors,

Vu le tableau des emplois permanents ci-joint,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 novembre 2023 sur la réorganisation du pôle gestion du CCAS,

Vu le budget annexe de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- valider le tableau des effectifs permanents modifié,

- valider les créations d'emplois non permanents (apprentissage et service civique),
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer toutes les pièces relatives à ces modifications du tableau des effectifs et notamment la convention avec l'AND-SC2S,
- décider d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget correspondant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Odile PINEAU,

Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,

Vice-Présidente du CCAS.

